



Publif@rum 11, 2010

Autour de la définition

Paolo Frassi

La définition lexicographique : aperçu et propositions

Nota

Il contenuto di questo sito è regolato dalla legge italiana in materia di proprietà intellettuale ed è di proprietà esclusiva dell'editore.

Le opere presenti su questo sito possono essere consultate e riprodotte su carta o su supporto digitale, a condizione che siano strettamente riservate per l'utilizzo a fini personali, scientifici o didattici a esclusione di qualsiasi funzione commerciale. La riproduzione deve necessariamente menzionare l'editore, il nome della rivista, l'autore e il documento di riferimento.

Qualsiasi altra riproduzione è vietata senza previa autorizzazione dell'editore, tranne nei casi previsti dalla legislazione in vigore in Italia.

Farum.it

Farum è un gruppo di ricerca dell'Università di Genova

Pour citer cet article :

Paolo Frassi, *La définition lexicographique : aperçu et propositions*, Autour de la définition, Publifarum, n. 11, pubblicato il 2010, consultato il 03/07/2024, url: http://farum.it/publifarum/ezine_pdf.php?id=118

Editore Publifarum (Dipartimento di Lingue e Culture Moderne - Univerità di Genova)

<http://www.farum.it/publifarum/>

<http://www.farum.it>

Documento accessibile in rete su:

http://www.farum.it/publifarum/ezine_articles.php?art_id=118

Document généré automatiquement le 03/07/2024.

La définition lexicographique : aperçu et propositions

Paolo Frassi

Introduction

C'est par l'étude des relations intrinsèques au *definiens* que l'approche typologique a tracé la voie relativement récente des réflexions concernant la définition lexicographique. Les spéculations autour de la définition tout court remontent toutefois à bien plus loin et ont eu lieu dans un cadre logique, épistémologique et philosophique affectant différentes perspectives, depuis l'ontologie de la définition jusqu'à sa relation avec les *denotata*. C'est sur ces deux moments que nous nous concentrerons dans cet article dans lequel nous fournirons un aperçu des théories qui vont de la définition à la définition lexicographique dans le but d'isoler les principaux enjeux de celle-ci pour en proposer une formalisation qui tienne compte aussi bien de la nature des informations qui la composent que de leurs relations. En particulier, nous nous attacherons à démontrer que la définition lexicographique n'est pas à envisager dans un cadre logique rigoureux, mais qu'elle n'est autre qu'un ensemble d'informations - dont un *genus* et une *differentia* - liées par une relation de propriété décrivant le contenu d'une entrée lexicale. Pour ce faire, en nous appuyant sur un ensemble d'exemples d'énoncés définitoires de substantifs, verbes, adjectifs et adverbes, nous nous questionnerons sur l'isomorphisme entre la structure syntaxique et les relations logico-sémantiques des informations que la définition lexicographique véhicule.

1. La définition au service de la logique et de la philosophie

L'approche ontologique à la définition date de l'antiquité et a trait à la définition en tant que concept général : dans la *Métaphysique* d'Aristote la définition est une proposition nominale qui représente le concept dont le mot est signe. Ainsi, la définition « animal terrestre bipède » représente le signifié composé du mot « homme ». Une question se pose : comment une multiplicité d'éléments peuvent-ils composer, dans la définition, une seule et unique substance ? C'est bien dans la syllabe, comme le propose LO PIPARO (1990 : 28) qu'il faut en chercher le modèle épistémologique : tout comme la syllabe, la définition ne correspond pas à la simple juxtaposition de ses composantes mais, en créant une seule unité, elle représente une unique substance.

Si le problème de la définition a été négligé au Moyen-Âge, au cours des XVIIe et XVIIIe siècles les spéculations logico-philosophiques à ce sujet foisonnent. Dans son essai *De l'esprit géométrique*, Pascal distingue la définition de nom de la définition de chose. En raison de l'intérêt qu'il porte aux mathématiques et plus particulièrement à la géométrie, Pascal tend à privilégier la définition de nom qui consiste dans l'attribution libre d'un nom aux choses qui ont été désignées par des termes parfaitement connus. Autrement dit ce type de définition logico-mathématique est arbitraire et associe un concept - qui correspond à un mot primitif - à une chose. À la différence de la définition de nom, la définition de chose laisse au mot son idée ordinaire et prétend faire correspondre la chose même à la proposition qui en résulte.

Comme l'a bien montré AUROUX (1990), à la définition de nom et à la définition de chose, qui correspondent aux deux définitions que Pascal avait traitées sous le même nom, Arnaud et Nicole ajoutent dans *La logique ou l'art de penser* la définition de mot. Les deux premières semblent, dans un premier temps, constituer les seules catégories envisagées ; c'est seulement par la suite qu'il est fait mention d'une sous-catégorie ultérieure de la *definitio nominis*, à savoir la définition de mot : « Il faut aussi prendre garde de ne pas confondre la définition de nom dont nous parlons icy, avec celle dont parlent certains philosophes, qui entendent par là l'explication de ce qu'un mot signifie selon l'usage ordinaire d'une langue, ou selon son étymologie » (ARNAUD, NICOLE 1662 : 98).

Au siècle des lumières, la définition est traitée de manière exhaustive dans l'*Essai sur l'origine des connaissances humaines* de Condillac et dans l'article « dictionnaire » de l'*Encyclopédie*. Avec Condillac, la théorie logique de la définition de nom disparaît au profit de la définition de mot : la définition consiste, dans ce cas, en une proposition expliquant la nature d'une chose sans pour autant remonter à la nature de la chose même. En d'autres termes, la définition correspond à l'énumération des propriétés d'un objet et suit une approche de type descriptif :

si les notions, que nous sommes capables d'acquérir, ne sont, comme je l'ai fait voir, que différentes collections d'idées simples, que l'expérience nous a fait rassembler sous certains noms ; il est bien plus naturel de les former, en cherchant des idées dans le même ordre que l'expérience les donne, que de commencer par les définitions, pour déduire ensuite les

différentes propriétés des choses (CONDILLAC 1746 : 267-268).

Grâce à l'*Encyclopédie*, la définition rentre de plain-pied dans le domaine lexicographique : dans l'article « définition » Diderot et D'Alembert mentionnent explicitement le dictionnaire de langue et plaident pour des définitions composées par des termes indéfinissables :

Comme les définitions consistent à expliquer un mot par un ou plusieurs autres, il résulte nécessairement de-là qu'il est des mots qu'on ne doit jamais définir, puisqu'autrement toutes les définitions ne formeroient plus qu'une espece de cercle vicieux, dans lequel un mot seroit expliqué par un autre mot qu'il auroit servi à expliquer lui-même. [...] Ainsi le premier objet que doit se proposer l'auteur d'un *dictionnaire* de langue, c'est de former autant qu'il lui sera possible, une liste exacte de ces sortes de mots, qui seront comme les racines philosophiques de la langue (*Encyclopédie* 1772 : *ad vocem*).

Puisque les mots dont les lexicographes devraient se servir dans leur travail définitoire ne correspondent pas au vocabulaire du *definiendum* le concept de circularité est mis à l'écart. L'article « définition » de l'*Encyclopédie* propose de ce fait l'idée d'une langue universelle, d'un vocabulaire artificiel, d'une taxinomie apte à rendre compte de toutes les idées indéfinissables à partir desquelles il serait possible de définir toutes les autres idées. L'élaboration d'une langue universelle à l'usage de la définition – non seulement lexicographique – faisait l'objet, depuis un siècle déjà, de nombreuses spéculations, notamment dans le milieu anglo-saxon ; en 1661 Dalgarno publie son *Ars signorum*, ouvrage dans lequel il propose une langue universelle utilisable dans l'activité définitoire qui consiste dans l'association d'un certain nombre de symboles à autant de concepts ; ceux-ci ont été classés en dix-sept notions primitives ensuite divisées en plusieurs espèces : l'association du concept primitif au nom qui en désigne l'espèce ainsi que l'ajout éventuel d'un autre symbole associé à une sous-espèce débouchent sur des symboles complexes, univoques, arbitraires.

Quelques années plus tard, en 1668, dans son *Essay towards a Real Character and a Philosophical Language*, Wilkins comble les lacunes de son prédécesseur en proposant une taxinomie beaucoup plus vaste composée de quarante notions primitives - qui ne sont pas issues de l'analyse du vocabulaire mais qui sont choisies à priori – auxquelles sont associés autant de symboles.

Dans les mêmes années, et notamment en 1666, Leibniz, sur lequel Wilkins, comme le souligne MARCONI (1982 : 114), avait exercé quelque influence, publie son essai *De Arte Combinatoria*. Cet ouvrage est en outre redevable – et c'est encore à MARCONI (1982 : 114-115) que nous devons cette précision – à l'encyclopédisme pansophique de Herborn. La conception de la logique que Leibniz tire de Herborn est celle d'une discipline qui analyse les relations entre les concepts, relations qui sont considérées comme isomorphes aux relations réelles. Le programme de Leibniz s'articule en deux moments distincts : dans un premier temps il est question d'établir le réseau des relations qui régissent le système des concepts pour ensuite déterminer les procédés combinatoires de nature algorithmique permettant de former de nouveaux concepts et d'obtenir de nouvelles vérités. À la différence de Wilkins, Leibniz établit le système des concepts à partir des concepts effectivement en usage : il en tire les termes primitifs, c'est-à-dire ces mots qui, comme Leibniz lui-même l'affirmera plus tard, ne sont pas décomposables par des définitions.

La plupart des spéculations sur la définition dont nous avons offert un aperçu synthétique s'inscrivent dans la tradition logico-philosophique et demeurent, de ce fait, en dehors de la pratique lexicographique ; elles visent donc la logique qu'ils veulent doter d'instruments épistémologiques adéquats, quel qu'en soit l'objectif – univers des idées et des concepts ou bien réalité sensible. Par rapport à la définition tout court, la définition des dictionnaires nécessite toutefois d'être insérée dans une perspective qui tienne compte des exigences pratiques d'encodage et de décodage de l'énoncé définitoire.

2. La définition dans la pratique lexicographique : approche théorique

Dans une époque plus récente, les spéculations autour de la définition, tout en adoptant une démarche théorique, ont davantage tenu compte de l'aspect lexicographique en appliquant la théorie de la définition à la pratique des dictionnaires. Il s'agit de travaux dans lesquels la sémantique lexicale joue un rôle majeur et où, parfois, elle est pliée aux nécessités pratiques de la lexicographie.

Les études de Weinreich se placent du côté d'une sémantique dénotative, où la notion de référent prend une importance capitale ; en effet Weinreich conçoit le signifié d'un mot comme l'ensemble des conditions nécessaires et suffisantes pour que le mot en question dénote :

Soit X le terme d'une langue dont on veut décrire le sens, X', X'', etc., les synonymes de X (c'est-à-dire des termes voisins, mas non nécessairement identiques pour le sens) ; soit c1, c2, etc. les conditions à remplir si X dénote ; et soit d1, d2, etc., les échantillons de denotatum. Une définition a donc la forme suivante :

X dénote si c1 et c2 et... cn ; par exemple d1, ou d2, ou... dn

X' dénote si c'1 et c'2 et... c'n ; par exemple d'1 ou d'2 ou... d'n (WEINREICH 1970 : 74-75).

La formulation du signifié ne serait autre que l'ensemble des conditions de dénotation, ce qui paraît tout au moins inadapté au dictionnaire de langue où, comme le souligne REY-DEBOVE (1998 : 128), puisque les informations sont souvent stéréotypées ou prototypiques, ces conditions sont difficilement satisfaites.

C'est en s'insérant dans le sillon des travaux de sémantique componentielle que KATZ (1972) inscrit la définition lexicographique dans la théorie du signifié : le signifié d'un morphème correspond à une collection des sens qui ne sont, en fait, que des concepts caractérisés par une certaine indétermination ontique. Ces concepts, qui ne renvoient pas uniquement à des images mentales mais également à des entités abstraites objectives sans repères spatio-temporels, correspondent, dans la pratique lexicographique, à des marqueurs sémantiques dont l'ensemble constitue le vocabulaire théorique indispensable à l'analyse du signifié. Si, d'une part, comme le souligne MARCONI (1982 : 66), la limite de la théorie de Katz réside dans le fait que le langage formel adopté pour l'analyse des propriétés et des relations sémantiques entre les sens correspond au langage objet, d'autre part cette théorie est difficilement applicable à la pratique lexicographique, surtout si l'on conçoit un dictionnaire comme un répertoire de signifiés facilement accessibles à un vaste public. Par ailleurs, « l'introduction d'une analyse sémique explicite et rigoureuse dans la description systématique du lexique ne pourra être qu'une tendance socialement marginale, sauf à produire une description "lisible par la machine" » (REY 1990 : 21).

Les théories qui s'approchent le plus des exigences du lexicographe et de la définition lexicographique sont la théorie du stéréotype (PUTNAM 1975) et la théorie du prototype (KLEIBER 1990).

PUTNAM (1975) s'attache à démontrer que l'extension des mots d'espèce naturelle ne dépend pas de l'usage des locuteurs mais est issue de la recherche empirique, et ce pour trois raisons : l'extension d'un mot n'est que partiellement déterminée par la réalité ; ce n'est pas la tâche du langage mais de la réalité d'établir si quelque chose est ou moins de la nature de quelque chose d'autre ; et, finalement, la notion d'*extension* est étroitement liée à celle de *vérité*. Il s'ensuit que si, dans le cas des noms d'espèce naturelle, le signifié est relié à l'extension, le même signifié est l'apanage des spécialistes de chaque domaine. L'extension étant, dans ces termes, très difficilement applicable à la pratique lexicographique, Putnam introduit la théorie des stéréotypes qui, par rapport à l'extension, convient le mieux à la définition des dictionnaires : à la différence de l'extension, le stéréotype est une idée conventionnelle qu'un locuteur associe à un nom ; autrement dit, il s'agit de l'ensemble des informations qu'il est socialement nécessaire de posséder.

Une autre approche théorique au sens qui a souvent été rapprochée de la théorie du stéréotype est la théorie du prototype telle qu'elle a été définie dans ses deux versions - standard et étendue - par KLEIBER (1990). Le prototype est « le meilleur exemplaire *communément* associé à une catégorie » (KLEIBER 1990 : 49) ; dans la version standard, la prototypie est ramenée à une « structure radiale comportant un centre, la ou les instances prototypiques, et des membres non prototypiques s'écartant radialement plus ou moins du prototype central selon leur similarité » (KLEIBER 1990 : 152) alors que la version étendue n'implique plus l'existence d'une entité centrale : « pour qu'il y ait ressemblance de famille, il faut et il suffit que chaque membre de la catégorie partage au moins une propriété avec un autre membre de la catégorie » (KLEIBER 1990 : 160). Par rapport à la théorie du stéréotype, la théorie du prototype ne postule pas, dans sa représentation sémantique, les conditions nécessaires hébergées dans le marqueur sémantique ; par ailleurs, les perspectives sont différentes : si les stéréotypes décrivent les conventions sociales, les prototypes portent plutôt sur les principes psychologiques d'économie conceptuelle qui influencent la catégorisation sémantique¹.

. Par-delà ces différences, les deux théories confèrent à la sémantique lexicale un statut qui lui permet de trouver une application plus aisée à la pratique lexicographique : par l'émergence d'un ensemble plus étendu de propriétés, de catégorisations plus facilement accessibles à la plupart des locuteurs, théorie du stéréotype et théorie du prototype se rejoignent en ce sens qu'elles « libèrent lexicologues et lexicographes du carcan des définitions analytiques » (KLEIBER 1990 : 109).

3. La définition dans la pratique lexicographique : approche typologique

L'approche typologique à la définition lexicographique diffère des deux précédentes en ce sens qu'elle suit une démarche formelle et descriptive visant exclusivement les exigences de la pratique lexicographique. En effet, elle ne se pose de questions ni à l'égard des conditions nécessaires et suffisantes pour qu'une entrée lexicale dénote, ni à propos des conditions de vérité : elle se borne aux relations intrinsèques au *definiens* et notamment à la nature des informations qui le composent et à leurs rapports. Ainsi, dans cette optique, les études typologiques décomposent la définition en deux parties, le « genre prochain » et la « différence spécifique ». Sur la base de l'agencement de ces informations, plusieurs typologies ont été esquissées ; nous n'en citerons que quelques-unes qui ont fait date dans la tradition lexicographique française.

REY-DEBOVE (1966), auteur de la première étude en matière de typologie des définitions, propose une tripartition entre analyse positive par inclusions logiques, analyse par négation et renvoi à un synonyme ; dans cette typologie nous retrouvons déjà les critères pertinents à partir desquels Rey-Debove elle-même tracera, l'année suivante, une typologie formelle beaucoup plus pointue, reposant sur la distinction entre définitions relationnelles, substantielles et synonymiques et sur des critères à la fois syntaxiques et sémantiques : les définitions relationnelles commencent par un terme qui exprime une relation (une préposition dans le cas des définitions prépositionnelles et un pronom relatif dans le cas des définitions relatives) ; les définitions substantielles, quant à elles, commencent par un terme - l'hyperonyme - qui appartient à la même catégorie grammaticale que l'entrée lexicale. Les définitions synonymiques, enfin, constituent le troisième pôle qui concerne toute définition représentée par un synonyme de l'entrée lexicale. Plusieurs sous-classes sont également recensées : par-delà les définitions relatives et prépositionnelles qui font partie des définitions relationnelles dont nous avons déjà parlé, on retrouve, dans les définitions substantielles, les définitions positives et les définitions négatives et, à l'intérieur des définitions négatives, les définitions par exclusion et par inclusion négative.

L'approche qui suit chronologiquement celle de J. Rey-Debove est exposée dans MARTIN (1983) et repose sur un critère de classification qui n'envisage qu'une seule bifurcation : l'opposition entre définitions métalinguistiques et définitions paraphrastiques. On ne retrouve aucune sous-catégorie pour la définition métalinguistique, alors que la définition paraphrastique inclut deux niveaux hiérarchiques (premier niveau : hyperonymiques, métonymiques, dérivationnelles et approximatives ; deuxième niveau, concernant uniquement les définitions hyperonymiques : positives, négatives et conjonctionnelles).

Une typologie des définitions beaucoup plus récente a été exposée dans REY-DEBOVE (1998). L'importance de cette nouvelle classification, qui ressent de l'influence des travaux de Kleiber, repose éminemment sur le fait que, pour la première fois, Rey-Debove propose, sur la base de la notion de prototype, une typologie pour la structure de l'hyperonyme (définition hyperonymique, définition par *classe de* ou *sorte de* qui comprend plusieurs co-hyponymes, définition par *tout* pour désigner une sous-classe qui a un nom, définition par un nom de signe) et une autre pour la structure de la différence spécifique (traits partagés par la majorité des items, dénomination préférentielle d'une catégorie d'items, mention explicite de la sous-classe prototypique, traits qui sont énumérés comme une série ouverte).

4. Propositions

Si, par rapport à la définition tout court, la définition lexicographique entraîne des enjeux qui restent en marge, pour ainsi dire, de la seule réflexion théorique et que l'approche pratique à la définition exige, de par sa nature, une démarche descriptive, nous pouvons considérer la définition lexicographique comme un ensemble d'informations stéréotypées (ou prototypiques) qui décrivent le contenu de l'entrée lexicale et dont il est nécessaire d'établir la nature et les relations.

Pour ce qui est de la nature des informations, les études typologiques nous informent largement à cet égard : la définition se compose d'un *genus* et d'une *differentia*. Quant au type de relation existant entre ces différentes informations, l'approche typologique se borne à considérer la définition comme une collection de sèmes.

Or, le fait de considérer la définition comme une collection de sèmes, ne rend pas tout à fait compte des relations syntaxiques que la définition déploie entre les différentes unités d'information qui la composent.

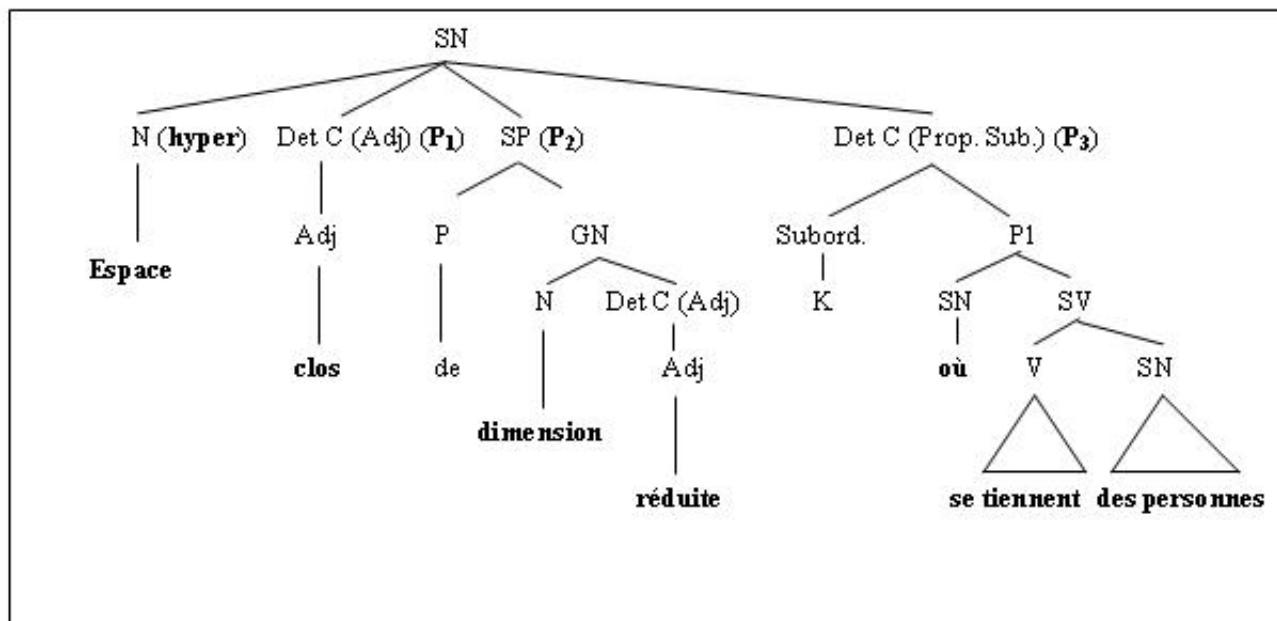
4.1. Définitions de substantifs et de verbes

Les définitions de substantifs et de verbes présentent une certaine homogénéité entre la structure syntaxique et l'ordonnancement des informations qui les composent : la première information correspond à l'incluant général, qui appartient à la même catégorie grammaticale que le défini, alors que les informations qui suivent appartiennent à la différence spécifique. Sur la base de l'isomorphisme entre la structure syntaxique et l'ordre dans lequel apparaissent le *genus* et la *differentia*, il est possible d'établir la nature des relations entre les différentes informations.

Soit la définition « Chambre : Espace clos de dimension réduite où se tiennent des personnes » (T.L.F.i.), le dégroupement des informations est relativement simple : à l'incluant « espace » suivent les informations « clos », « de dimension réduite », « où se tiennent des personnes » qui composent la différence spécifique. De notre point de vue, non seulement les informations contenues dans la différence spécifique entretiennent avec l'incluant une relation additive mais elles constituent des propriétés associables, à tour de rôle, à l'incluant général. Le concept de propriété n'est pas à envisager dans le cadre de la sémantique formelle : la définition lexicographique se situant dans une perspective descriptive, la propriété ne désigne qu'une relation de type syntaxique et doit, de ce fait, être considérée comme une partie de l'information de la *differentia* ayant la fonction syntaxique d'un complément et la fonction sémantique de décrire le signifié de l'entrée lexicale. La définition se décompose de la manière suivante :

(i) Chambre : déf[Espace**hyper** [clos]p1 [de dimension réduite]p2 [où se tiennent des personnes]p3].

En ayant recours à l'analyse en constituants immédiats, il est possible représenter la structure du syntagme nominal correspondant à l'énoncé définitoire d'un substantif dans les termes qui suivent,



où il est évident que la position-tête du syntagme nominal est occupée par l'hyperonyme alors que toutes les informations composant la différence spécifique se trouvent en position de compléments de la tête du SN.

La syntaxe de l'énoncé définitoire nous aide ainsi dans le repérage des différents niveaux d'information. Il est donc possible de pousser plus loin l'analyse en constituants pour envisager des propriétés de propriétés à savoir des spécifications complémentaires qui se trouvent à un niveau particulier de l'information de la différence spécifique et qui ne se rattachent pas directement à l'hyperonyme, comme par exemple dans la définition suivante :

(ii) Crawl : déf [[Nage**hyper** [rapide]p1 [sur le ventre]p2, [comportant [un battement continu des jambes]p3 et [un mouvement alternatif de rotation des bras]p4, [qui sont projetés dans l'eau verticalement]p' de p4]]] (T.L.F.i).

Il est évident que le segment d'information représenté par la phrase relative « qui sont projetés dans l'eau verticalement » se réfère au segment qui précède immédiatement (« bras ») qui, à son tour fait partie du SN où la tête « mouvement » représente l'une des propriétés de l'hyperonyme.

De ce point de vue, la différence spécifique est un ensemble de propriétés qui se placent à des niveaux différents qui reflètent la structure syntaxique déterminée par la position des constituants immédiats. Dans cette organisation hiérarchisée des informations, certaines d'entre elles se réfèrent directement à l'hyperonyme alors que d'autres se réfèrent à un segment faisant partie de la différence spécifique et ajoutent un supplément d'information à un niveau donné en constituant à leur tour une propriété de l'une des propriétés associées à l'hyperonyme.

La structure de la définition suit les mêmes principes dans les définitions de verbes, comme en témoigne l'exemple qui suit:

(iii) Mesurer : l.1. déf [Evaluer **hyper**[(une longueur, une surface, un volume)] **arg** [par une comparaison [avec un étalon

de même espèce] **p' de p1] p1]** (*Petit Robert* 1993)

Outre à contenir les arguments du verbe, cette définition inclut un premier segment d'information (« par une comparaison ») qui constitue une propriété de l'hyperonyme « évaluer » et un deuxième segment (« avec un étalon de même espèce ») qui, puisqu'il se réfère au segment qui précède immédiatement et ne se rattache pas à l'hyperonyme, représente une propriété de l'information contenue dans la différence spécifique.

4.2. Définitions d'adjectifs et d'adverbes

L'identification des différents niveaux d'information, ainsi que de leur nature respective n'est pas aussi immédiate pour les définitions des entrées lexicales appartenant à toutes les catégories grammaticales : les problèmes surviennent avec les définitions d'adjectifs et d'adverbes à cause de l'anisomorphisme entre structure syntaxique et suite d'informations. En effet, dans les définitions de ces deux catégories de définis, non seulement le premier mot de la définition ne coïncide pas, dans certains cas, avec l'hyperonyme, mais l'hyperonyme et l'entrée lexicale n'appartiennent pas toujours à la même catégorie grammaticale.

Ainsi, pour ce qui est des adjectifs, s'il existe des définitions hyperonymiques (« Apyre : *Chim.* et *Minér.* Inaltérable au feu et infusible », *T.L.F.i.*), la plupart des définitions se présentent sous la forme de propositions relatives ou de syntagmes prépositionnels (REY-DEBOVE 1967 : 155-159). Pour ce qui est des définitions dites relatives nous allons présenter les principales variantes₂

:

(iv) Liquide₁: I.A.1. déf [Qui **arg** [coule ou a tendance à couler **hyper** [en raison de la faible cohésion des molécules]**p1**]] (*T.L.F.i.*).

(v) Industriel: I.B.3. déf [Qui **arg** [emploie, utilise **R** [certains procédés **p1** de l'[industrie]**hyper**]], [qui **arg** [fait appel **R** [à la machine] **hyper**]] (*T.L.F.i.*).

(vi) Acide: A.1. déf [Qui **arg** [a [une saveur **arg** [[aigre] **hyper**, [piquante] **hyper** et [plus ou moins désagréable] **hyper**, [comme les fruits encore verts, le citron, l'oseille, le verjus] **p1**]]]] (*T.L.F.i.*).

(vii) Fictif: B. déf [Qui **arg** [est [[feint] **hyper** ou [inventé] **hyper**, [consciemment ou non] **p1**, [par quelqu'un] **p2**]]]] (*T.L.F.i.*).

Dans (iv) l'hyperonyme correspond au verbe « couler », le pronom relatif sujet ne rentrant aucunement dans l'analyse sémantique de l'adjectif car il représente l'argument (substantif) dont l'adjectif est l'attribut. Le fait de considérer « couler » comme hyperonyme s'explique par le fait que ce verbe est l'incluant logique de « liquide » : puisque l'ensemble de « ce qui coule » ne comprend pas uniquement « ce qui est liquide » mais également d'autres substances comme par exemple les humeurs, la relation d'inclusion logique est respectée. Dans (v) les verbes « employer, utiliser » et « faire appel » se bornent à introduire une relation, alors que la fonction hyperonymique est exercée par les deux substantifs « industrie » et « machine ». Les verbes exprimant une relation ne rentrent aucunement dans la suite des informations décrivant le signifié de l'entrée lexicale mais assument uniquement une fonction syntaxique. Pour cette raison, ils sont identifiés à part par rapport aux hyperonymes et à leurs propriétés et reçoivent la notation (R). Dans l'exemple (vi), le verbe « avoir » introduit l'argument de *acide* ; l'argument n'étant pas indispensable, la définition pourrait se limiter à « aigre, piquante et plus ou moins désagréable, comme les fruits encore verts, le citron, l'oseille, le verjus ». Dans l'exemple (vii), il est possible de reformuler la définition de la manière suivante, sans qu'intervienne aucun changement dans la suite logico-sémantique des informations qu'elle véhicule : « Fictif : B. Feint ou inventé, consciemment ou non, par quelqu'un ».

Les définitions d'adjectifs qui se présentent dans la structure de syntagmes prépositionnels se limitent aux trois cas suivants :

(viii) Respectable: B. déf [D'une importance quantitative **arg** qui [mérite **R** [d'être prise en considération] **hyper**]]

(T.L.F.i).

(ix) Bleu: I.B.2. déf [D'un ton **arg** [livide **hyper** [tirant sur le bleu] **p1**]] (T.L.F.i).

(x) Imprécis: B. déf [Dont la formulation ou la présentation **arg** [sont [incomplets] **hyper**, [lacunaires] **hyper**, [[insuffisamment] **p1** explicites **hyper**]]] (T.L.F.i).

Comme dans les cas qui précèdent, le syntagme prépositionnel introduit les arguments mais, à la différence des définitions relatives, ces arguments sont toujours explicités dans l'énoncé définitoire. Ainsi, l'exemple (viii) peut être reformulé dans les termes qui suivent : « Respectable : B. Qui mérite d'être pris en considération » où la seule information pertinente réside dans le verbe « prendre en considération », le verbe « mériter » introduisant une relation. Puisque l'explicitation de l'argument n'est pas indispensable dans les définitions d'adjectifs, (ix) et (x) correspondent aux deux définitions hyperonymiques suivantes : « Bleu : I.B.2. Livide, tirant sur le bleu » et « Imprécis : B. Incomplet, lacunaire, insuffisamment explicite ».

A l'issue de ces réflexions, les définitions d'adjectifs renvoient à trois cas distincts qui flanquent la définition hyperonymique proprement dite : dans les deux premiers cas il s'agit d'une définition exprimée sous la forme d'une proposition relative, dans laquelle un verbe ou un substantif assument le rôle d'hyperonymes ; dans tous les autres cas, les définitions soit par une proposition relative soit par un syntagme prépositionnel correspondent exactement à des définitions hyperonymiques proprement dites. Dans les trois cas, à l'hyperonyme peuvent, tout comme dans les définitions de substantifs et de verbes, être associées des propriétés et, éventuellement, des propriétés de propriétés.

A la différence de la définition d'adjectif, la définition d'adverbe est rarement hyperonymique (« Immédiatement: B.1. Aussitôt avant ou aussitôt après quelque chose », T.L.F.i) et se présente uniquement dans la structure syntaxique d'un syntagme prépositionnel. Les principaux cas sont les suivants :

(xi) Civilement: A. Vx.déf [Conformément **R** [aux [bons] **p1** usages **hyper**], [aux règles **hyper**[de la politesse] **p1**]] (T.L.F.i).

(xii) Affreusement: A.3. déf [De manière à inspirer**R** [[le dégoût] **hyper** et [la répulsion **hyper** [physique] **p1**] ou [la réprobation **hyper** [morale] **p1**]]] (T.L.F.i).

(xiii) Rondement: B.2.a) déf [Avec [vivacité] **hyper**, [efficacité] **hyper** et [rapidité] **hyper**] (T.L.F.i).

Dans (xi), bien que « conformément » appartienne à la même catégorie grammaticale que l'entrée lexicale, il n'est pas à considérer comme un incluant logique, mais plutôt comme un mot introduisant une relation ou comme un « opérateur lexicographique » (HATHOUT 1996 : 143) ; l'incluant logique est représenté par le substantif « usage » et éventuellement par le substantif « règle ». Dans le deuxième cas, l'expression « de manière à » exprime une relation, les mots qui assument la fonction logique de l'hyperonyme étant « dégoût », « répulsion » et « réprobation ». Dans le troisième cas, les deux syntagmes prépositionnels correspondent aux deux adverbes « vivacement » et « rapidement ».

En plus de la forme canonique, d'ailleurs assez rare, de définition hyperonymique proprement dite, la définition d'adverbe peut soit être introduite par un opérateur lexicographique soit se présenter comme un syntagme prépositionnel. Dans ce dernier cas, la fonction d'hyperonyme est exercée par un mot appartenant à une catégorie grammaticale différente, en l'occurrence un substantif. Même si les définitions d'adverbes présentent un ensemble plus réduit d'informations par rapport aux autres catégories grammaticales, la présence de propriétés aux différents niveaux de la hiérarchie est envisageable.

La définition lexicographique se présente sous des formes syntaxiques différentes, mais ses enjeux, à savoir la présence d'un hyperonyme et d'un sème spécifique en une relation de propriété, sont toujours respectés : en témoignent les définitions de substantifs et de verbes, dans lesquelles l'hyperonyme coïncide avec la tête des syntagmes respectifs et où les différentes propriétés constituent les compléments et les définitions d'adjectifs et d'adverbes pour lesquelles nous avons montré que, en dépit de l'anisomorphisme entre l'agencement des différentes informations et la structure syntaxique, elles contiennent toujours un hyperonyme et une ou plusieurs propriétés.

Conclusion

Si la définition lexicographique ne peut se passer des traditions logique et philosophique, « elle doit sans cesse tenir compte des différences, voire des incompatibilités de points de vue » (REY 1990 : 20). La définition a su plier quelques-uns des acquis théoriques à ses exigences pratiques : il s'agit notamment des notions de stéréotype et de prototype, des relations de propriété, de la notion même d'inclusion et d'incluant, autant de concepts pour lesquels elle est redevable à la sémantique lexicale, à la logique, à la philosophie et à l'épistémologie. La prise en compte de la structure syntactico-sémantique de la définition lexicographique ainsi que l'adoption des mêmes critères de regroupement pour les définitions de toutes les catégories grammaticales, nous a permis de conférer une dignité aux définitions d'adjectifs et d'adverbes, longtemps reléguées dans la catégorie des définitions relationnelles et classées à partir de critères strictement formels sur la base de leur structure syntaxique. La seule différence entre les définitions de substantifs et de verbes d'une part et les définitions d'adjectifs et d'adverbes de l'autre reposerait ainsi sur l'isomorphisme entre les deux différents niveaux de structuration de l'information définitionnelle : la définition lexicographique, quelle que soit la catégorie grammaticale du défini, se compose toujours d'un *genus* et d'une *differentia* entretenant une relation de propriété isomorphe à la structure syntaxique dans la définition de substantifs et de verbes et hétéromorphe à la syntaxe de la plupart des énoncés définitoires d'adjectifs et d'adverbes. Ce schéma d'organisation des informations sémantiques véhiculées par la définition pourrait ainsi être mis à contribution pour un balisage informatique, ainsi que, plus généralement, pour des recherches sur les chaînes de traitement informatique et sur les bases de données exploitables de manière automatique par l'ordinateur ; la recherche complexe sur support informatique pourrait alors permettre l'accès, en cas d'interrogation d'un dictionnaire ou d'une base de données, à une structure qui tienne compte de tous les niveaux hiérarchiques syntactico-sémantiques qui la composent.

Bibliographie

ARISTOTE, *Métaphysique*, Paris, Flammarion, 2008.

A. ARNAUD, P. NICOLE, *La logique ou l'art de penser*, Paris, Savreux, 1662.

S. AUROUX, « La définition et la théorie des idées », in J. CHAURAND, F. MAZIÈRE (sous la dir. de), *La définition. Actes du Colloque La définition organisé par le CELEX (Centre d'Études du Lexique) de l'université Paris-Nord (Paris 13, Villetaneuse) à Paris, les 18 et 19 novembre 1988*, Paris, Larousse, 1990, p. 30-40.

J. CHAURAND, F. MAZIÈRE (sous la dir. de), *La définition. Actes du Colloque La définition organisé par le CELEX (Centre d'Études du Lexique) de l'université Paris-Nord (Paris 13, Villetaneuse) à Paris, les 18 et 19 novembre 1988*, Paris, Larousse, 1990.

H. BÉJOINT, Ph. THOIRON, « Schéma définitionnel, définition et traitement lexicographique des termes », *Cahiers de lexicologie*, n. 80, 2002-1, p. 121-134.

A. COLLINOT, F. MAZIÈRE, *Un prêt à parler. Le dictionnaire*, Paris, PUF, 1971.

G. DALGARNO, *Ars signorum, vulgo character universalis et lingua philosophica*, London, J. Hayes, 1661.

E.B. DE CONDILLAC, *Essai sur l'origine des connaissances humaines*, Amsterdam, Mortier, 1746.

J. DENDIEN, J.-M. PIERREL, « Le Trésor de la Langue Française informatisé », *Traitement automatique des langues*, n. 44-2, 2003, p. 11-35.

D. DIDEROT, J. D'ALEMBERT, « Définition », in *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des arts et des métiers, par une société de gens de lettres*, Paris, Chez Birasson, David l'aîné, Le Breton, Durand, 1772, *ad vocem*.

J.A. FODOR, J.J. KATZ, « The Structure of a Semantic Theory », *Language*, n. 39-2, 1963, p. 170-210.

P. FRASSI, « Notes liminaires pour une typologie formelle de la définition lexicographique: le cas des définitions de substantifs dans le T.L.F. », in M.-B. VITTOZ, A. PETITJEAN, V. FRANZELLI, N. MICHELIS (sous la dir. de). *Doctorants & recherche 07. La recherche actuelle en Linguistique française*. Actes du Colloque organisé à l'Université de Brescia le 14 septembre 2007, Brescia, Marco Serra Tarantola Editore, 2008, p. 9-29.

M. JANSSEN, « Definitional Attributes and Practical Usability », *International Journal of Lexicography*, n. 17-2, 2004, p. 189-194.

N. HATOUT, « Pour la construction d'une base de connaissances lexicologiques à partir du Trésor de la Langue Française. Les

-
- marqueurs superficiels dans les définitions spécialisées », *Cahiers de lexicologie*, n. LXVIII-I, 1996, p. 137-173.
- G. KLEIBER, « Prototype, stéréotype : un air de famille », *Revue de Linguistique*, n. 38, 1988, p. 1-61.
- G. KLEIBER, *La sémantique du prototype, catégories et sens lexical*, Paris, PUF, 1990.
- G.W. LEIBNIZ, *Dissertatio de arte combinatoria*, Lipsia, J.S. Fikium, J.P. Seaboldum, 1666.
- F. LO PIPARO, « Aristote : la syllabe comme modèle de la signification et de la définition », in J. CHAURAND, F. MAZIÈRE (sous la dir. de). *La définition. Actes du Colloque La définition organisé par le CELEX (Centre d'Études du Lexique) de l'université Paris-Nord (Paris 13, Villetaneuse) à Paris, les 18 et 19 novembre 1988*, Paris, Larousse, 1990, p. 24-29.
- J.M. MARANDIN, « Le lexique mis à nu par ses célibataires. Stéréotype et théorie du lexique », in J. CHAURAND, F. MAZIÈRE (sous la dir. de). *La définition. Actes du Colloque La définition organisé par le CELEX (Centre d'Études du Lexique) de l'université Paris-Nord (Paris 13, Villetaneuse) à Paris, les 18 et 19 novembre 1988*, Paris, Larousse, 1990, p. 284-291.
- D. MARCONI, *Dizionari e Enciclopedie*, Torino, Giappichelli, 1982.
- R. MARTIN, *Pour une logique du sens*, Paris, PUF, 1983.
- B. PASCAL, « De l'esprit géométrique », in *Opuscules et lettres de Blaise Pascal*, Paris, Aubier, 1955 [1655], p. 120-151.
- H. PUTNAM, « Is Semantics Possible ? », in H. PUTNAM, *Mind, Language and Reality. Philosophical Papers II*, Cambridge, Cambridge University Press, 1975, p. 132-152.
- H. PUTNAM, « The Meaning of "Meaning" », in H. PUTNAM, *Mind, Language and Reality. Philosophical Papers II*, Cambridge, Cambridge University Press, 1975, p. 215-271.
- A. REY, « Polysémie du terme *définition* », in J. CHAURAND, F. MAZIÈRE (sous la dir. de). *La définition. Actes du Colloque La définition organisé par le CELEX (Centre d'Études du Lexique) de l'université Paris-Nord (Paris 13, Villetaneuse) à Paris, les 18 et 19 novembre 1988*, Paris, Larousse, 1990, p. 13-22.
- A. REY, *De l'artisanat des dictionnaires à une science du mot*, Paris, Armand Colin, 2008.
- J. REY-DEBOVE, « La définition lexicographique. Recherches sur l'équation sémique », *Cahiers de lexicologie*, n. 9, 1966, pp. 71-94.
- J. REY-DEBOVE, « La définition lexicographique ; bases d'une typologie formelle », *Travaux de Linguistique et de Littérature*, n. V, 1, 1967, p. 141-159.
- J. REY-DEBOVE, *Étude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains*, Paris-La Haye, Mouton, 1971.
- J. REY-DEBOVE, « Prototypes et définitions », *Revue de Linguistique*, n. 41, 1989, p. 143-167
- J. REY-DEBOVE, *La linguistique du signe*, Paris, Armand Colin, 1998.
- U. WEINREICH, « La définition lexicographique dans la sémantique descriptive », *Langages*, n. 19, septembre 1970, p. 69-86.
- J. WILKINS, *An Essay towards a Real Character and a Philosophical Language*, Menston, Scolar Press, 1968 [1668].
-

Notes

[? 1](#) Kleiber souligne toutefois que « les deux se rejoignent [...] dans la mesure où les données sémantiques les plus importantes d'un point de vue social sont aussi celles qui sont les plus importantes dans l'organisation cognitive des catégories » (KLEIBER 1990 : 68-69).

[? 2](#) Les principales variantes syntaxiques des définitions d'adjectifs et d'adverbes ont été recensées à partir de l'analyse d'un

échantillon de 2 174 entrées lexicales dans P. Frassi, « La definizione nel *Trésor de la Langue Française* : studio tipologico e metalinguistico », Thèse de doctorat, Université de Vérone, 2007.

Pour citer cet article :

Paolo Frassi, *La définition lexicographique : aperçu et propositions*, Autour de la définition, Publifarum, n. 11, publicado il 2010, consultato il 03/07/2024, url: http://farum.it/publifarum/ezine_pdf.php?id=118